

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

COMPTE-RENDU

Etaient présents :

Monsieur FLAJOLET André, Monsieur DELBECQUE Benoît, Monsieur GALLOIS Christian, Madame HANNEDOUCHE Sandrine, Madame MENARD Michèle, Monsieur BERON Jean-Marie, Monsieur DOYELLE Laurent, Monsieur VANDERBEKE Stéphane, Monsieur GONTIER Benjamin, Madame GALFRE Carmen, Madame LACOUELLE Florence, Monsieur DELPLACE Francis, Madame HOUVENAGHEL Anne-Claire, Madame TOULOTTE Christine, Monsieur GALLOIS Dominique, Madame PLUQUIN Céline, Madame PIENNE Annie, Monsieur VANBERGUE Guy.

Etaient absents excusés et pouvoir donnés :

Monsieur SANNIER Jean-Pierre (pouvoir donné à Monsieur GALLOIS Christian), Monsieur DELANNOY Michaël (pouvoir donné à Monsieur DELBECQUE Benoît), Madame BECUE Marie-Claude (pouvoir donné à Madame HANNEDOUCHE Sandrine). Madame PENIN Alexandra (pouvoir donné à Monsieur VANDERBEKE Stéphane).

Etait absent Excusé :

Monsieur VANYPER Morgan.

Tirage au Sort des Jurés d'Assises 2026

1/ Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'Article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine HANNEDOUCHE est nommée Secrétaire de séance.

2/ Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 06 Février 2025 :

Aucune remarque n'étant formulée, le Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 Février 2025 est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

3/ Compte-Rendu des Décisions prises par Monsieur le Maire :**Décision N°2025-003 relative à la Signature d'une demande d'adhésion à Lestrem Nature :**

Vu la délégation de pouvoirs donnée à Monsieur André FLAJOLET, par délibération en date du 30 Juin 2020, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et de services et des accords-cadres ainsi que toutes décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et lorsque leur montant est inférieur au seuil de transmission au contrôle de légalité,

Considérant qu'il y a lieu de participer à la protection de l'environnement dans le Département du Pas-de-Calais,

Considérant que la Commune de Saint-Venant est engagée sur divers projets liés à la protection de l'environnement, comme la Trame verte et bleue ou la lutte contre les inondations,

Considérant la nécessité de signer une convention avec l'Association Lestrem Nature,

EST DECIDE

<u>Article 1</u> :	D'adhérer à l'Association Lestrem Nature, agréée pour la protection de l'environnement dans le Département du Pas-de-Calais, par arrêté Préfectoral du 11 Juin 2018, pour l'année 2025.
<u>Article 2</u> :	Coût de l'adhésion : 15€ pour une Commune pour l'année 2025.

Décision N°2025-004 relative à la Signature d'un Avenant de prolongation de durée pour la Convention d'utilisation de la Halle des Sports avec le Collège Georges Brassens de Saint-Venant :

Vu la délégation de pouvoirs donnée à Monsieur André FLAJOLET, par délibération en date du 30 Juin 2020, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Considérant qu'il y a lieu de prolonger la convention d'utilisation d'équipement sportif initialement conclue avec le Collège Georges Brassens de Saint-Venant pour la période du 1^{er} Janvier 2022 au 06 Juillet 2024,

Considérant la nécessité de signer la prolongation de la convention avec le Collège Georges Brassens de Saint-Venant,

Considérant que la présente convention peut être prolongée jusqu'au 05 Juillet 2025,

EST DECIDE

<u>Article 1</u> :	La prolongation de durée de la convention d'utilisation d'équipement sportif à savoir la Halle des Sports, située Allée Charles de Foucault, entre la Commune de Saint-Venant et le Collège Georges Brassens de Saint-Venant, est prolongée jusqu'au 05 Juillet 2025.
<u>Article 2</u> :	La participation financière due par le Département au titre de l'utilisation de l'équipement est fixée par référence aux frais de fonctionnements des équipements soit 8 961,12€ pour 28 heures par semaine pour l'année 2024-2025 correspondant à 36 semaines de scolarité, pour un gymnase de type C.

Décision N°2025-005 relative à la Signature d'un Devis pour l'achat et la mise en service d'un Défibrillateur sur le Parvis de la Mairie :

Vu la délégation de pouvoirs donnée à Monsieur André FLAJOLET, par délibération en date du 30 Juin 2020, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et de services et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et lorsque leur montant est inférieur au seuil de transmission au contrôle de légalité,

Considérant l'obligation d'implantation de défibrillateurs automatisés externes à proximité des établissements recevant du public (ERP),

Considérant qu'il y a lieu d'acquérir un nouveau défibrillateur situé sur le parvis de la Mairie,

Considérant la nécessité de signer un devis pour l'achat et la mise en fonctionnement de l'appareil,

EST DECIDE

<u>Article 1</u> :	De signer un devis pour l'acquisition et la mise en fonctionnement d'un défibrillateur qui sera situé sur le parvis de la Mairie de Saint-Venant.
<u>Article 2</u> :	Coût du défibrillateur, des accessoires, des frais annexes et de sa mise en service : <ul style="list-style-type: none">- Défibrillateur et accessoires : 1 893,40€ HT- Frais de gestion : 16,50€ HT- Frais d'installation, mise en service : 69€ HT- Frais de déplacement : 29€ HT Soit un montant total de 2 007,90€ HT soit 2 409,48€ TTC.

Décision N°2025-006 relative à la Signature d'un Contrat avec l'Agence artistique « Promo Spectacles Enzo » pour les Fêtes de la Lys du Dimanche 06 Juillet 2025 :

Vu la délégation de pouvoirs donnée à Monsieur André FLAJOLET, par délibération en date du 30 Juin 2020, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et de services et des accords-cadres ainsi que toutes décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et lorsque leur montant est inférieur au seuil de transmission au contrôle de légalité,

Considérant l'organisation des Fêtes de la Lys en date du 06 Juillet 2025 par l'Association Saint Venant Culture et Fêtes,

Considérant la nécessité d'une Agence Artistique « PROMO SPECTACLES ENZO » pour la représentation d'un spectacle,

Considérant la nécessité de signer un contrat avec l'Agence Artistique et de fixer la participation financière de la Commune,

EST DECIDE

<u>Article 1 :</u>	De signer un contrat avec l'Agence Artistique « PROMO SPECTACLES ENZO » pour le spectacle des Fêtes de la Lys à Saint-Venant le 06 Juillet 2025.
<u>Article 2 :</u>	Coût de la prestation : 12 500 €TTC avec la répartition suivante : - Coût à la charge de la Commune de Saint-Venant : 2 500€ TTC. - Coût à la charge de l'Association Saint-Venant Culture et Fêtes : 10 000€ TTC. Soit un montant total de 12 500€ TTC.

4/ Délibération N°2025-010 relative au Compte de Gestion - Exercice 2024 - Approbation et Vote :

Présentation est faite par Monsieur Benoît DELBECQUE.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, que, conformément à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte de Gestion du Receveur Municipal a été transmis à la Collectivité avant le 1^{er} Juin 2025 et a fait l'objet d'une vérification de la part du Trésorier Payeur Général.

Il rappelle que le Compte de Gestion, accompagné des états de développement des comptes de tiers, de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer, reprend dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et que le Receveur a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

Monsieur le Maire précise que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation.

Le Compte de Gestion 2024 est donc conforme aux résultats du Compte Administratif 2024.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer et approuver le Compte de Gestion de l'année 2024 transmis par le Comptable Public.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (22 Voix Pour : Monsieur FLAJOLET André, Monsieur DELBECQUE Benoît, Monsieur GALLOIS Christian, Madame HANNEDOUCHE Sandrine, Madame MENARD Michèle, Monsieur BERON Jean-Marie, Monsieur DOYELLE Laurent, Monsieur VANDERBEKE Stéphane, Monsieur GONTIER Benjamin, Madame GALFRE Carmen, Madame LACOUELLE Florence, Monsieur DELPLACE Francis, Madame HOUVENAGHEL Anne-Claire, Madame TOULOTTE Christine, Monsieur GALLOIS Dominique, Madame PLUQUIN Céline, Madame PIENNE Annie, Monsieur VANBERGUE Guy, Monsieur SANNIER Jean-Pierre (pouvoir donné à Monsieur GALLOIS Christian), Monsieur DELANNOY Michaël (pouvoir donné à Monsieur DELBECQUE Benoît), Madame BECUE Marie-Claude (pouvoir donné à Madame HANNEDOUCHE Sandrine). Madame PENIN Alexandra (pouvoir donné à Monsieur VANDERBEKE Stéphane) :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'année 2024 transmis par le Comptable Public.

5/ Délibération N°2025-011 relative au Compte Administratif - Exercice 2024 – Approbation et Vote :

Présentation est faite par Monsieur Benoît DELBECQUE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D.2342-12,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 Avril 2024 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2024,

Vu les délibérations en date du 27 Juin 2024, 26 Septembre 2024, 13 Novembre 2024 et 12 Décembre 2024 approuvant les Décisions Modificatives 1, 2, 3 et 4,

Vu la Décision N°01 de virements de crédits en date du 18 Septembre 2024,

Vu les Etats de restes à réaliser et les rattachements transmis pour l'exercice 2024,

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2024 telles que retracées dans le tableau ci-dessous.

BUDGET PRINCIPAL	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	2 495 829,29€	3 399 510,06€
Recettes	2 607 752,31€	3 685 721,86€
Excédent de Fonctionnement reporté 2023		51 087,70€
Excédent d'Investissement reporté 2023	269 276,93€	
Résultat de Clôture 2024	381 199,95€	337 299,50€
Restes à Réaliser 2024		
DEPENSES	1 393 576,64€	
RECETTES	822 401,78€	
Déficit des Restes à Réaliser	- 571 174,86€	
Résultat Cumulé de Clôture (clôture 2024+ RAR)	- 189 974,91€	

Monsieur Dominique GALLOIS précise l'amélioration de la présentation des chiffres et que celle-ci est en effet plus digeste. Il précise qu'il constate que les rattachements des charges et produits sur l'exercice concerné, demandés à plusieurs reprises et désormais réalisés, permettent une meilleure lisibilité et sincérité des chiffres.

Monsieur Dominique GALLOIS demande cependant, face aux difficultés financières représentées par une CAF (Capacité d'Autofinancement Nette) négative depuis près de 3 ans, quelles sont les solutions proposées par la Commune, la trajectoire donnée face au poids de la dette qui pèse sur le quotidien du budget de la Commune et ce qu'il en est par exemple du Dossier Gendarmerie.

Monsieur Benoît DELBECQUE précise que la CAF tend à s'améliorer entre 2024 et 2023 et que la Commune se dégage environ + 100 000€ cette année par rapport à l'année dernière ; et que cette amélioration devrait se confirmer sur 2025 et 2026.

En ce qui concerne le Dossier Gendarmerie, Monsieur Benoît DELBECQUE précise qu'une réunion s'est encore tenue ce Mercredi et que le dossier, qui est en très bonne voie, devrait se finaliser pour début Septembre. Au départ, un organisme bailleur privé devait reprendre le dossier ; seulement, après vérification, celui-ci ne pouvait reprendre la partie « Public » de la gendarmerie. Cette vente, désormais, avec un nouvel opérateur bailleur, devrait permettre d'alléger considérablement la dette de la Commune et d'obtenir une CAF largement améliorée voire normale.

Monsieur Benoît DELBECQUE précise que le programme d'investissement de la Commune a été très conséquent ces dernières années. Monsieur Dominique GALLOIS précise que ces investissements vont générer de nouvelles charges, et que cela aura certainement un impact pour les prochaines années sur la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Madame MENARD, doyenne de séance, propose d'adopter le Compte Administratif 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (17 Voix Pour : Monsieur DELBECQUE Benoît, Monsieur GALLOIS Christian, Madame HANNEDOUCHE Sandrine, Madame MENARD Michèle, Monsieur BERON Jean-Marie, Monsieur DOYELLE Laurent, Monsieur VANDERBEKE Stéphane, Monsieur GONTIER Benjamin, Madame GALFRE Carmen, Madame LACOUELLE Florence, Monsieur DELPLACE Francis, Madame HOUVENAGHEL Anne-Claire, Madame TOULOTTE Christine, Monsieur SANNIER Jean-Pierre (pouvoir donné à Monsieur GALLOIS Christian), Monsieur DELANNOY Michaël (pouvoir donné à Monsieur DELBECQUE Benoît), Madame BECUE Marie-Claude (pouvoir donné à Madame HANNEDOUCHE Sandrine), Madame PENIN Alexandra (pouvoir donné à Monsieur VANDERBEKE Stéphane) ; 4 Voix Contre : Monsieur GALLOIS Dominique, Madame PLUQUIN Céline, Madame PIENNE Annie, Monsieur VANBERGUE Guy :

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'année 2024 dont les résultats de clôture sont arrêtés aux chiffres ci-dessus.

Monsieur le Maire souligne les efforts faits par la Commune en termes d'investissement, d'une ampleur inégalée au moment des travaux de la Gendarmerie et du PSIG.

Il précise que cette vente va permettre de retrouver un équilibre plus serein pour les prochaines années.

Monsieur le Maire précise également d'une perte supplémentaire de service public en 2026 avec le départ en 2026 des services définitifs de la perception, dus à un regroupement.

Dans un dernier point, Monsieur le Maire précise que les collectivités sont confrontées à un véritable jeu d'équilibriste, c'est-à-dire trouver des recettes pour équilibrer leurs dépenses tout en perdant certaines recettes alors que les dépenses quant à elles persistent voire augmentent.

6/ Délibération N°2025-012 relative à l'Affectation des Résultats 2024 :

Présentation est faite par Monsieur Benoît DELBECQUE.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2024,

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
- Constatant, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- Reconnaissant la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats et décide l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement avec reprise au Budget Primitif de l'exercice 2025 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	Résultat de Clôture 2024	Affectation à l'excédent capitalisé Ligne 1068	Affectation à l'excédent fonctionnement reporté Ligne 002	Affectation à l'Excédent d'investissement reporté Ligne 001 Recette	Restes à Réaliser 2024 Dépenses	Restes à Réaliser 2024 Recettes
SECTION FONCT.	3 399 510,06€	3 736 809,56€	337 299,50€		147 324,59€			
SECTION INV.	2 495 829,29€	2 877 029,24€	381 199,95€	189 974,91€		381 199,95€	1 393 576,64€	822 401,78€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (22 Voix Pour : Monsieur FLAJOLET André, Monsieur DELBECQUE Benoît, Monsieur GALLOIS Christian, Madame HANNEDOUCHE Sandrine, Madame MENARD Michèle, Monsieur BERON Jean-Marie, Monsieur DOYELLE Laurent, Monsieur VANDERBEKE Stéphane, Monsieur GONTIER Benjamin, Madame GALFRE Carmen, Madame LACOQUELLE Florence, Monsieur DELPLACE Francis, Madame HOUVENAGHEL Anne-Claire, Madame TOULOTTE Christine, Monsieur GALLOIS Dominique, Madame PLUQUIN Céline, Madame PIENNE Annie, Monsieur VANBERGUE Guy, Monsieur SANNIER Jean-Pierre (pouvoir donné à Monsieur GALLOIS Christian), Monsieur DELANNOY Michaël (pouvoir donné à Monsieur DELBECQUE Benoît), Madame BECUE Marie-Claude (pouvoir donné à Madame HANNEDOUCHE Sandrine). Madame PENIN Alexandra (pouvoir donné à Monsieur VANDERBEKE Stéphane) :

- **APPROUVE et AFFECTE** les Résultats de l'exercice 2024 comme ci-dessus présentés.

7/ Délibération N°2025-013 relative à la Fixation des Tarifs Municipaux 2025 des Salles Municipales :

Présentation est faite par Monsieur Benoît DELBECQUE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par délibération N°2024-78 en date du 12 Décembre 2024, le Conseil Municipal a validé les tarifications de locations de la Salle des Fêtes et de la Salle Birgy à compter du 01^{er} Janvier 2025.

Les tarifs ont été votés en HT et en TTC, Or, il s'avère que les montants HT ne correspondent pas aux montants TTC, avec erreur sur le montant de la TVA.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait donc d'apporter les modifications correspondantes sur les montants HT à compter du 01^{er} Janvier 2025.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

Monsieur Dominique GALLOIS demande qui s'est rendu compte de l'erreur. Madame Véronique CASSEZ précise que ce sont les services municipaux.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (22 Voix Pour : Monsieur FLAJOLET André, Monsieur DELBECQUE Benoît, Monsieur GALLOIS Christian, Madame HANNEDOUCHE Sandrine, Madame MENARD Michèle, Monsieur BERON Jean-Marie, Monsieur DOYELLE Laurent, Monsieur VANDERBEKE Stéphane, Monsieur GONTIER Benjamin, Madame GALFRE Carmen, Madame LACOQUELLE Florence, Monsieur DELPLACE Francis, Madame HOUVENAGHEL Anne-Claire, Madame TOULOTTE Christine, Monsieur GALLOIS Dominique, Madame PLUQUIN Céline, Madame PIENNE Annie, Monsieur VANBERGUE Guy, Monsieur SANNIER Jean-Pierre (pouvoir donné à Monsieur GALLOIS Christian), Monsieur DELANNOY Michaël (pouvoir donné à Monsieur DELBECQUE Benoît), Madame BECUE Marie-Claude (pouvoir donné à Madame HANNEDOUCHE Sandrine). Madame PENIN Alexandra (pouvoir donné à Monsieur VANDERBEKE Stéphane) :

- **APPROUVE** les modifications des tarifs au 01^{er} Janvier 2025, tarifs annexés à la présente délibération.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2024-78 en date du 12 Décembre 2024.

8/ Délibération N°2025-014 relative à l'Admissions en Non-valeur :

Présentation est faite par Monsieur Benoît DELBECQUE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait, sur proposition de Monsieur Patrice GOUY, Comptable des Finances Publiques, par courrier explicatif en date du 24 Février 2025, de prononcer l'admission en non-valeur de titres de 2018, 2019 et 2023.

Ces titres, suite à des procédures de poursuite infructueuses, sont d'un montant cumulé de 473,05€ et sont relatives à des factures de cantine, garderie et de centres de loisirs.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'admission en non-valeur de titres de 2018, 2019 et 2023, suite à des procédures de poursuite infructueuses, d'un montant cumulé de 473,05€ et relatives à des factures de cantine, garderie et de centres de loisirs.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (22 Voix Pour : Monsieur FLAJOLET André, Monsieur DELBECQUE Benoît, Monsieur GALLOIS Christian, Madame HANNEDOUCHE Sandrine, Madame MENARD Michèle, Monsieur BERON Jean-Marie, Monsieur DOYELLE Laurent, Monsieur VANDERBEKE Stéphane, Monsieur GONTIER Benjamin, Madame GALFRE Carmen, Madame LACOUELLE Florence, Monsieur DELPLACE Francis, Madame HOUVENAGHEL Anne-Claire, Madame TOULOTTE Christine, Monsieur GALLOIS Dominique, Madame PLUQUIN Céline, Madame PIENNE Annie, Monsieur VANBERGUE Guy, Monsieur SANNIER Jean-Pierre (pouvoir donné à Monsieur GALLOIS Christian), Monsieur DELANNOY Michaël (pouvoir donné à Monsieur DELBECQUE Benoît), Madame BECUE Marie-Claude (pouvoir donné à Madame HANNEDOUCHE Sandrine), Madame PENIN Alexandra (pouvoir donné à Monsieur VANDERBEKE Stéphane) :

- **PRONONCE** l'admission en non-valeur de titres de 2018, 2019 et 2023, suite à des procédures de poursuite infructueuses, d'un montant cumulé de 473,05€ et relatives à des factures de cantine, garderie et de centres de loisirs.

9/ Délibération N°2025-015 relative à la modification du tableau des effectifs : Création d'un Poste d'Adjoint Administratif à 17H30 par semaine

Présentation est faite par Monsieur Benoît DELBECQUE.

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait, dans le cadre de la fin de contrat d'un agent administratif et de la réorganisation des services municipaux, de modifier le tableau des effectifs comme suit :

A compter du 01^{er} Mai 2025 :

Création d'Un emploi d'Adjoint Administratif à 17H30 par Semaine.

Monsieur le Maire précise que cet emploi sera recruté sur la base du 1^{er} Echelon du Grade des Adjoints Administratifs conformément à la grille de rémunération indiciaire.

D'autre part, en l'absence de fonctionnaires territoriaux, cet agent pourrait être recruté sur la base d'un contrat à durée déterminée (Contrat de Droit Public), conformément à la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser la Création d'Un emploi d'Adjoint Administratif à 17H30 par Semaine à compter du 01^{er} Mai 2025 et de préciser que cet emploi sera recruté sur la base du 1^{er} Echelon du Grade des Adjoints Administratifs conformément à la grille de rémunération indiciaire.

Monsieur le Maire explique qu'il ne s'agit pas directement d'une création de poste dans la mesure où un poste existait d'ores et déjà à 35H et qu'un agent contractuel était déjà en place. Son contrat arrivant à échéance au 01^{er} Mai 2025, il a été décidé de reconduire le poste mais sur une durée de 17H30 au lieu de 35H. Monsieur le Maire précise qu'il a été proposé à l'agent en poste actuellement de rester ; celui-ci ayant refusé car il souhaite occuper un poste à temps plein.

Monsieur Dominique GALLOIS demande si un recrutement va être lancé et s'il sera remplacé. Il est précisé que oui.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (22 Voix Pour : Monsieur FLAJOLET André, Monsieur DELBECQUE Benoît, Monsieur GALLOIS Christian, Madame HANNEDOUCHE Sandrine, Madame MENARD Michèle, Monsieur BERON Jean-Marie, Monsieur DOYELLE Laurent, Monsieur VANDERBEKE Stéphane, Monsieur GONTIER Benjamin, Madame GALFRE Carmen, Madame LACOUELLE Florence, Monsieur DELPLACE Francis, Madame HOUVENAGHEL Anne-Claire, Madame TOULOTTE Christine, Monsieur GALLOIS Dominique, Madame PLUQUIN Céline, Madame PIENNE Annie, Monsieur VANBERGUE Guy, Monsieur SANNIER Jean-Pierre (pouvoir donné à Monsieur GALLOIS Christian), Monsieur DELANNOY Michaël (pouvoir donné à Monsieur DELBECQUE Benoît), Madame BECUE Marie-Claude (pouvoir donné à Madame HANNEDOUCHE Sandrine), Madame PENIN Alexandra (pouvoir donné à Monsieur VANDERBEKE Stéphane) :

- **AUTORISE** la Création d'Un emploi d'Adjoint Administratif à 17H30 par Semaine à compter du 01^{er} Mai 2025 ;
- **PRECISE** que cet emploi sera recruté sur la base du 1^{er} Echelon du Grade des Adjoints Administratifs conformément à la grille de rémunération indiciaire ;
- **PRECISE** qu'en l'absence de fonctionnaires territoriaux, cet agent pourrait être recruté sur la base d'un contrat à durée déterminée (Contrat de Droit Public), conformément à la réglementation en vigueur.

Questions diverses :

Avant de passer aux questions diverses, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Congrégation des Filles de l'Enfant-Jésus a procédé au versement d'un chèque d'un montant de 1 800€ afin de participer aux frais de rénovation du Carré des Sœurs au Cimetière, travaux réalisés par les services techniques. Monsieur le Maire rappelle que ce sont près de 321 sœurs qui ont résidé et travaillé à Saint-Venant dont 98 ont été enterrées au cimetière. Une plaque commémorative sera dans ce sens déposée à l'ancien hospice.

Questions posées par Monsieur Dominique GALLOIS :

- Concernant l'Accueil des Nouveaux Arrivants et le fait que certaines associations n'auraient pas été associées : Monsieur Benoît DELBECQUE précise que toutes les associations ont été conviées à cette manifestation et demande qu'elles sont celles qui n'auraient pas reçu d'invitation.

Monsieur Dominique GALLOIS précise qu'il y a eu confusion et que toutes les associations auraient été conviées ; par contre quelques habitants dits « nouveaux arrivants » n'auraient pas été conviés. Monsieur le Maire répond que les personnes invitées sont celles qui se sont connaitre en Mairie ou ont demandé d'être inscrites sur les listes électorales.

Monsieur Stéphane VANDERBEKE précise qu'il y a eu effectivement 2 personnes qui seraient passées à côté de l'invitation.

- Monsieur Dominique GALLOIS demande si les comptes-rendus des Conseils Municipaux peuvent de nouveau être mis en ligne sur le site de la Commune ainsi que les convocations et ordres du jour.

Monsieur Benoît DELBECQUE précise que cela a été fait pendant un moment et que cela sera de nouveau réalisé pour les prochains Conseils Municipaux.

- Monsieur Dominique GALLOIS demande s'il est possible d'obtenir le compte-rendu de l'analyse financière menée par les services de la Trésorerie et transmis à la Commune.

Monsieur Benoît DELBECQUE précise que c'est un document interne et qu'il n'est pas transmissible.

- Monsieur Dominique GALLOIS demande s'il est possible, au regard du caractère accidentogène, de modifier et d'interdire de tourner à droite, Rue du Marais, lorsqu'on vient d'Haverskerque.

Monsieur Benoît DELBECQUE précise que cela a été discuté en Commission Voiries et qu'il a été décidé de laisser cette possibilité. Par contre, il a été décidé d'interdire de tourner à gauche lors de la sortie de la Rue du Marais et ainsi de les obliger les habitants à prendre le rond-point.

- Monsieur Dominique GALLOIS demande si la Commune peut intervenir auprès du Carrefour pour qu'ils procèdent au rebouchage des trous formés sur le parking.

Monsieur Benoît DELBECQUE répond, qu'il s'y est rendu à titre privé, et qu'il a justement posé la question. Carrefour a répondu que cela était en cours de réparation, qu'ils ont commencé à reboucher mais qu'ils attendent le printemps afin de réparer définitivement.

Clôture de la Séance à 20 Heures 45.

Le Maire de Saint-Venant

André FLAJOLET



La Secrétaire de Séance

Sandrine HANNEDOUCHE

